

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.034

L'An Deux Mille Un, le 3 avril à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

28 MARS 2001

**DATE D'AFFICHAGE**

28 mars 2001

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, CARRIE, Adjoint

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, M. MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT  
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

**ABSENTS-EXCUSES** : Néant

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 30  
Nombre de Votants : 33

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la S.E.M.D.A.S. (Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge).

**VOTE** :

La Ville de ROYAN est actionnaire au sein de la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge (SEMDAS) au sein de laquelle il convient de désigner des représentants:

. un délégué au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires,

. un représentant au sein de l'Assemblée Spéciale des Collectivités.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,
- Après élection à bulletin secret,

#### DESIGNE

- comme représentants du Conseil Municipal au sein de la S.E.M.D.A.S :

Une seule liste est candidate  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33  
Bulletins blancs ou nuls : 7  
Pour : 26

Sont élus :

**\* aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la Société**

. M. HUGENDOBLER

**\* à l'Assemblée Spéciale des Collectivités :**

. M. MOST

#### AUTORISE

- ses représentants à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par, notamment, l'Assemblée Spéciale et par le Président du Conseil d'Administration.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 9 avril 2001  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**